

## 1 PRIME

Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 euros  
Siège social : 7 rue de Maubeuge, 75009 Paris  
R.C.S PARIS 403 144 686  
(Ci-après « la Société »)

### EXTRAIT DU PROCES VEBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 JUN 2025

[....]

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requise pour les décisions extraordinaires,

**constate** que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social,

**décide**, conformément à l'article L225-248 du Code de commerce sur renvoi de l'article L227-1 du Code de commerce, de dissoudre la société de manière anticipée.

**Prend acte** que cette résolution devra faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et si la dissolution est refusée par les associés, que la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant le 31 décembre 2027.

**Cette résolution est rejetée à l'unanimité.**

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

**confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

  
Le Président